COMMISSION D'HISTOIRE DE L'HISTORIOGRAPHIE DU C.I.S.H.

S T A T U T S

I La Commission d'histoire de l'historiographie a pour objet de promouvoir et de coordonner les recherches dans le domaine de l'histoire de l'historiographie.

II Elle est une commission interne du Comité International des Sciences historiques, selon les dispositions définies par celui-ci à Rome le 2 septembre 1955 et à Lausanne le 19 juin 1956.

III Son Bureau est élu tous les cinq ans à l'occasion du Congrès International des Sciences historiques. Il comprend :

- un président
- trois vice-présidents
- un secrétaire général
- un secrétaire chargé des relations avec les correspondants nationaux
- un secrétaire-trésorier

ARCHIVES NATIONALES

Il est aidé dans sa tâche par des correspondants nationaux dont chacun représente son pays et qui forment avec le Bureau le Comité de la Commission.

Les élections du Bureau se font à la majorité des membres présents et représentés. Les membres élus du Bureau répartissent entre eux les diverses fonctions le composant. Le Bureau se réunit au moins une fois par année. Le mandat des membres du Bureau est renouvelable.

IV Des groupes de travail peuvent être créés à l'intérieur de la Commission pour la réalisation de tâches précises.

V La Commission se compose de membres individuels -soit à titre personnel, soit comme représentants- et de membres collectifs. Les groupements, sociétésou institutions exerçant une activité relevant du champ des travaux de la Commission peuvent être admis, par décision du Bureau, à s'associer à elle à titre d'affiliés.

VI Les membres de la Commission sont admis par le Bureau. Ils paient à la fin de chaque année civile une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le Bureau à l'occasion de sa réunion statutaire. Dans le cas où les règlements nationaux rendraient difficile le versement de cette cotisation, le Bureau a le droit de remplacer celle-ci par d'autres formes de cotisation.

VII La Commission est souveraine pour toutes les modifications des statuts.

- COMITE INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES
COMMISSION D'HISTOIRE DE L'HISTORIOGRAPHIE -

draft

Procès-verbal de constitution

Le mardi 12 août 1980 s'est tenue, à partir de 9 heures, dans la salle 206 de la Faculté d'histoire de l'Université de Bucarest, la réunion constitutive de la Commission d'histoire de l'historiographie au sein du Comité International des Sciences historiques.

En présence de MM. Erdemann, Président du C.I.S.H., M.François, Secrétaire-Général du C.I.S.H., S. Stefanecu, doyen de la Faculté d'histoire de l'Université de Bucarest et d'une assistance de quelque quatre-vingts historiens, le Bureau provisoire, élu à Paris le 11 février 1980 et composé de MM. Boïa, Carbonell et Iggers a présenté un rapport sur la genèse du projet, sa nature, ses buts et sa constitution.

Ch.O Carbonell a souligné la convergence des initiatives prises en Roumanie par le regretté Mihai Berza et en France par quelques historiens de l'historiographie, membres du Groupe d'Etudes historiographiques créé en 1976, et retracé les étapes par lesquelles le projet d'une Commission d'histoire de l'historiographie est devenu réalité grâce, en particulier, à l'appui de M. François. Il a insisté sur la nature des travaux auxquels les membres de la Commission sont invités à s'associer, sur l'aspect plus historique que théorique, plus culturel que philosophique, de leur approche de l'historiographie.

G.G. Iggers a ensuite exposé les projets concrets qui ont été élaborés par le Bureau provisoire et qu'il soumet à la discussion de l'assemblée :

- participation à la rédaction du chapitre "Histoire de la science historique" de la Bibliographie internationale des sciences historiques.

- constitution d'un réseau de correspondants nationaux grâce auxquels seront publiés un Annuaire des centres de recherches et une Bibliographie des principaux travaux touchant à l'histoire de l'historiographie.

- tenue de colloques internationaux dans l'intervalle des congrès organisés par le C.I.S.H., colloques dont le thème pourrait être soit méthodologique soit d'historiographie comparée.

- lancement d'une "Revue internationale d'histoire de l'historiographie", trilingue (allemand, anglais, français) et semestrielle.

- mise en place d'enquêtes permettant, à long terme, la rédaction d'une vaste Histoire générale de l'historiographie.

ARCHIVES NATIONALES

Lucien Boïa donne ensuite lecture des statuts de la Commission tels qu'ils ont été élaborés par le Bureau provisoire. Ceux-ci sont adoptés sans opposition ni abstention par l'assemblée. Les membres du Bureau provisoire proposent alors un élargissement de celui-ci et donnent lecture d'une liste constituant le Bureau mis en place jusqu'au prochain congrès.
Après que MM. François et Erdemann aient dit leur accord avec l'ensemble des propositions faites, l'assemblée passe au vote et élit, à l'unanimité, un Bureau ainsi composé :

.../...